



Association
Les Îles du Ponant

Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte

Ile de Sein
31 mars 2017

Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Ile d'Arz
Ile aux Moines
Ile d'Yeu
Ile d'Aix

Vivons nos îles



Le 31 mars deux mille dix-sept, à onze heures à la salle Saint Guénolé de l'île de Sein, les membres de l'Association des Îles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale mixte, sur convocation écrite en date du 28 février 2017.

Etaient présents :

- . Mme L. FORTIN, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, représentant M. J.Y. LE DRIAN, Président,
- . Mme E. RASSENEUR, Conseillère Régionale de Bretagne, référente « Îles du Ponant »,

- . Mme A. LE LOCH, Députée du Finistère,

- . Mme K. BELLEC, Conseillère départementale de Quiberon, représentant M. F. GOULARD, Président du Conseil départemental du Morbihan
- . M. D. GUILLON, Conseiller départemental de Douarnenez (Sein)
- . M. L. TONNERRE, Conseiller départemental de Lorient 2 (Groix)

- . M. G. CABIOCH, Maire de Batz,
- . MM. D. PALLUEL, Maire d'Ouessant et Président de l'Association,
- . M. D. MASSON, Maire de Molène,
- . M. D. SALVERT, Maire de Sein, et M. A. MENOUE, représentant,
- . M. D. YVON, Maire de Groix, et Mme M.F. ROGER, représentante,
- . Mme V. BERTHO, Maire de Locmaria / Belle-Ile en mer, trésorière de l'Association,
- . Mme A. HUCHET, Maire de Bangor / Belle-Ile en mer,
- . Mme A. VIELVOYE, Maire de Houat,
- . Mme M-H STHEPHANY, Maire de l'île d'Arz, et M. J. POIDVIN, représentant,
- . M. P. LE BERIGOT, Maire de l'île aux Moines, et M. H. O'NEILL, représentant,
- . Mme S. GROG, Adjointe au Maire de l'île d'Yeu
- . M. A. BURNET, Maire de l'île d'Aix et M. Yves MAYOT, Conseiller municipal,

- . Mme L. GATEBOIS, responsable accueil touristique île de Batz
- . MM. A. LE CAMPION, G. LE MARCHAND, E. LOYER, M. LE GUEN, représentants des Compagnies de transport maritime et aérien,

Ont donné pouvoir :

Mmes/MM. D. BERTHOLOM, G. BOUCHET, M. de CALAN, C. CHARUAU, J-L. CHIFFOLEAU, P. HUET, F. LE GARS, S. MARCILLY, N. NAUDIN, L. NOEL, B. NOURY, E. PALLIER, E. TARAUD,

Se sont excusés :

Mmes D. BAUDRY, A. BILLON, M. BLONDIN, C. CHARUAU, P. DUBREIL, C. EHREL, O. HERVIAUX, C. IMBERT, F. LEQUIN, M-T. LE ROY, S. MARCILLY, M. NICOLAS, E. PALLIER, C. PIEUCHOT, C. PRUNAUD, N. SARRABEZOLLES,
MM. Y. AUVINET, P. BAS, D. BERTHOLOM, J. BIZET, F. BLANCHET, J-L. BLEUNVEN, Y. BOTREL, G. BOUCHET, D. BUSSEREAU, A. CADEC, M. de CALAN, J-Y. de CHAISEMARTIN, M. CHARUAU, C. CHARUAU, J-L. CHIFFOLEAU, C. COCHONNEAU, R. FERRAND, F. GOULARD, M. HOUVENAEGHEL, G. HUET, P. HUET, J.LABBE, J.Y. LE DRIAN, F. LE GARS, R. LE GOFF, P. LEJEUNE, J-L. LE PACHE, P. LE RAY, M. LE SCOUARNEC, N. LOUIS, D. MANDELLI, F. MARC, P. MICHEAU, H. MORIN, N. NAUDIN, B. NOURY, H. PELLOIS, G. PIERRE, M. QUERNEZ, B. RETAILLEAU, G. ROUILLARD, E. TARAUD.

Etaient également présents :

Mme M-P. SINOUE, Vice-Présidente du CESER Bretagne,
M. O. BERNICOT, SGAR,
M. J. LALOUER, DIRM NAMO,
M. D. OLIVRY, Conservatoire du Littoral,
M. B. LE ROUX, Agence Française pour la Biodiversité,
MM. S. HAMARD, S. MARSILLE, L. PEZENNEC, Mmes S. WARIN, M. TREGARO, Conseil Régional de Bretagne,
M. M. CARPENTIER, Conseil départemental du Finistère,
M. X. DRUHEN, Finistère 360°,



M. J. de CERTAINES, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
Mme A-L. BONNEC, Lorient Agglomération,
MM. C. HERVE, J. DENIEL EDF,
M. F. MESCOFF, ENEDIS,
M. D. ARZ, Morbihan Energies,
Mme K. HENRY et M. D. de KERHOR, Orange,
M. Y. LE PIVERT, Collège des Îles du Ponant,
M. L. BRIGAND, Mme V. EVENOU, U.B.O.,
Mme I. LE BAL, Présidente du Salon International du Livre Insulaire,
M. J-B. BEVEN, Festival des Insulaires,
M. Y. LE MEUR, Ressources Consultants Finances,
Mme C. ILLIAQUER, M. F. BESNIER, Communauté de Communes de Belle-Ile en mer,
Mmes C. COIC, M. LE ROUX, DGS- Secrétaires de Mairie,
Mme et M. les Conseillers municipaux de l'île de Sein : C. BEUREL-VIERRON, A. MENU, F. SPINEC,
MM. J-P. KERLOC'H, R. TANGUY, anciens Maires des îles,
M. J-M. SAVARY, commissaire aux comptes, M. P. LE GUELLAUT, Mme F. LE PAIH, expert-comptables,
M. D. BREDIN, Mmes C. COURANT, E. GAUTER, A. HOUZE – AIP.

x x x x

M. Dominique SALVERT, Maire de l'île de SEIN, souhaite la bienvenue aux participants et leur présente son île de 56 hectares, peuplée de 120 habitants au creux de l'hiver, âgés de 2 à 95 ans, et de 1 500 habitants l'été. Aujourd'hui, l'île de Sein se doit de relever de nombreux défis : la protection de l'île des assauts de la mer, le maintien d'une population par la création d'emplois (centre nautique, cultures marines -huîtres, algues-...), la transition énergétique (économies et production d'énergies renouvelables -éolienne, photovoltaïque-), le maintien des services de proximité, la mise en valeur et la conservation du patrimoine. Beaucoup de projets ont déjà été réalisés avec l'aide des partenaires institutionnels que sont l'Etat et ses services, la Région, le Département, les chambres consulaires, mais aussi l'ADEME, EDF-SEI, le Conservatoire du Littoral, etc... mais il reste beaucoup à faire pour maintenir le territoire attractif.

Après avoir remercié le Maire pour son accueil, le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités et en remerciant les personnes présentes, notamment les représentants des Régions, des Départements, des institutions, les Maires et anciens Maires des îles, pour l'intérêt qu'ils portent à l'Association. Compte tenu de la période de réserve électorale, les représentants de l'Etat n'ont pu être présents.

x

x x

1- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I – RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport repris ci-dessous :

« La stratégie commune de défense de nos îles qui est la raison d'être de notre association a, depuis sa création en 1971, il y a maintenant 45 ans, montré son efficacité à de nombreuses reprises, les victoires et les avancées obtenues par mes prédécesseurs, nos prédécesseurs, mes chers amis, maires des communes insulaires, en témoignent. Et nous nous devons de ne pas oublier que la première



victoire de notre association c'est sa création, à une époque où on ne parlait pas beaucoup des territoires et de la décentralisation.

Mais 2016 est certainement à marquer d'une pierre blanche. 2015 nous avait permis de préparer le terrain : notre première conférence des îles le 10 juillet 2015 à Ouessant.

Elle avait été l'occasion de rappeler les spécificités de nos îles, leurs difficultés mais aussi leurs forces et leurs atouts et de renforcer les soutiens dont elles bénéficient de la part de l'Etat, des collectivités régionales et départementales, et de nombreux partenaires publics et privés.

Rappelez - vous, cette journée avait vu la signature de l'**engagement pour les îles** et de l'**engagement pour la transition énergétique de Ouessant, Molène et Sein**. Et chose qui devrait tous nous réconcilier avec la politique, la vraie, celle qui nous permet d'avancer collectivement, avec nos différences et nos contradictions, ces engagements ont jusqu'à aujourd'hui été tenus.

La plus grande avancée obtenue en 2016 est incontestablement **La Dotation communale d'Insularité**. C'est certainement une des plus grandes avancées pour les îles du Ponant depuis l'existence de l'association. Une telle mesure d'équité était attendue depuis des décennies.

Cette dotation nous la devons à un travail collectif entamé depuis de nombreuses années, Yann Le Meur vous le rappellera tout à l'heure.

Rappelez- vous les remarques de nos ministres, de nos préfets ou sous-préfets, le scepticisme ambiant de beaucoup de nos élus... Le combat était presque perdu d'avance car à part notre conviction sur la justesse de nos revendications, nous n'avions pas beaucoup de munitions à faire valoir pour faire pression. Les îles du ponant ? Combien de divisions ? 16 000 habitants ? Circulez y a rien à voir ! Mais quand on n'a pas les effectifs pour appuyer des arguments, on se doit d'avoir des arguments encore plus effectifs et efficaces. Et là je dois dire que nous avons trouvé un maître en arts martiaux financiers, qui nous a permis de vaincre sans péril et de triompher sans gloire, ce qui est quand même le chemin le plus direct pour arriver à nos fins. Je tiens devant vous à remercier le cabinet Ressources Consultants Finances. Ce n'est pas un cabinet noir, il a pignon sur rue à Rennes, siège du Parlement de Bretagne. Le cabinet Ressources Consultants Finances, c'est aussi et surtout Yann Le Meur qui s'est attelé à ce chantier avec une rigueur passionnée. Heureusement d'ailleurs que la Région Bretagne n'applique pas la clause Molière qui veut qu'on ne parle que français sur les chantiers... Car sinon nous serions obligés d'appeler Yann Ar Veur, Jean le Grand, ce qui n'est pas évident si l'on s'en tient aux apparences ! J'ai même entendu un sous-préfet nous parler de notre « gourou en fiscalité ». Un gourou, c'est quelqu'un qu'on a du mal à comprendre et qu'on suit aveuglément... Moi je dirais plutôt que Yann, c'est un plutôt un kangourou qui a plus d'un tour dans son sac !

Je me rappelle de notre entretien à Belle Ile avec Marylise Le Branchu, qui nous avait au premier abord un peu perturbé « un surcoût sur vos îles d'accord, mais précisément combien ? et quelles preuves ? »... la suite, vous la connaissez et Yann complètera mes propos tout à l'heure.

Permettez-moi donc d'exprimer tous mes remerciements, ainsi que ceux de tous mes collègues maires des communes insulaires, à La Région Bretagne et au Département du Finistère qui avec notre association ont contribué au financement de l'étude surcoût, à Gilles Carrez rapporteur des finances à l'Assemblée Nationale, Monsieur François Marc, Sénateur, qui depuis le départ nous ont soutenus dans nos démarches, une mention toute particulière à M. le Ministre et Président Jean-Yves Le Drian sans qui l'écoute et le soutien de la Secrétaire d'Etat Estelle Grellier seraient restés vains.

Des remerciements aussi à tous, les élus des îles et amis des îles qui ont motivé et mobilisé leurs Parlementaires, Députés et Sénateurs.

Aux Parlementaires qui ont soutenu notre demande et plus particulièrement à ceux qui étaient présents lors de la présentation de l'amendement à l'Assemblée Nationale par JM Baylet.

Une mention toute particulière à Dominique Yvon, et à Gwendal Rouillard qui ont permis à Groix lors de la venue de Manuel Valls de marquer le dernier essai pour gagner la partie. Je n'oublie pas non plus les assistants parlementaires cette profession fictivement mise à mal ces derniers temps mais dont le travail a été pour nous réel et efficace.

Le résultat est là. Mais ce n'est pas un cadeau, c'est une mesure d'équité et de justice, même si j'ai bien conscience que nous serons attendus au tournant et que nous avons un devoir d'exigence et de rigueur dans les politiques que nous menons.

Cette dotation communale d'insularité qui se traduit en ce moment dans nos budgets municipaux nous permet de retrouver nos capacités d'autofinancement de nos investissements.

Certes, elle ne résout pas tous les problèmes de toutes les îles, d'autres dispositions ont été tentées :

- Une répartition tenant compte de l'éloignement
- Cas de Sein
- Cas de Molène
- L'évolution de la compensation des contraintes par la dotation Parc Marin



Cela restera pour notre association un sujet constant de vigilance et de recherche d'équité de traitement de îles.

Mais cette dotation n'est pas la seule avancée.

Il y a eu aussi la **signature de la convention Territoire à Energie Positive et Croissance Verte** pour les îles du Finistère à Ouessant c'est bien connu, à Ouessant il fait toujours un temps magnifique, pas comme à Sein le 13 mai, avec Madame Ségolène Royal, Ministre en charge de l'environnement, de la mer, du développement durable et de l'énergie. Cette convention permet des avancées significatives en plus du projet de boucle énergétique de la Région Bretagne octroyé l'année précédente, mais en plus de l'énergie, elle permet d'initier des projets pour la biodiversité.

Ce fut l'occasion de plaider pour les autres îles, de rappeler que si l'île d'Yeu avait déjà été gratifiée par TEPCV, nous attendions toujours des nouvelles pour le dossier morbihannais. Notre message a bien été entendu puisque la convention TEPCV pour Bréhat et les îles du Morbihan a elle été signée par Mme Royal le 6 décembre en présence de plusieurs de mes collègues, Maires de l'île aux Moines, Houat, Groix, Bréhat et d'un représentant de Morbihan énergie, le syndicat départemental qui, comme pour les îles du Finistère, apporte une contribution technique et financière majeure pour les projets présentés.

Une autre avancée remarquable en 2016, encore en droite ligne de notre conférence des îles, un **Contrat local de Santé pour les îles bretonnes du Ponant**. Ce fut une mobilisation de tous, mairies pour conforter le diagnostic, professionnels de santé, du transport sanitaire, de la SNSM, et une équipe de l'ARS dont je salue l'engagement et le pragmatisme. Au final, le 21 Octobre à Bréhat la signature d'un contrat socle porteur d'ambitions et d'objectifs importants pour les populations de nos îles, je citerai pour les illustrer : l'objectif à minima d'un personnel de santé présent 24h/24 -7 j/7, si ceci est déjà le cas sur les plus peuplées, pour les plus petites, c'est une grande avancée.

Le travail ne s'arrête pas là puisque les déclinaisons pour chacune des îles sont programmées pour cette année.

Dans le domaine des ressources naturelles, toujours dans la suite de notre conférence des îles, 2016 a aussi vu la concrétisation des travaux réalisés depuis 2015 avec **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** par la signature à Fouesnant de **l'accord de programmation** pour les trois dernières années du X^{ème} programme de l'agence et prévoit des financements pour les îles dans les domaines de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des zones humides.

Citons aussi la réflexion engagée avec notre partenaire universitaire : **l'UBO**, objet de la **convention de partenariat** signée l'an dernier à l'île aux Moines et dont vous verrez les premiers éléments de faisabilité tout à l'heure.

Vous voyez, nous avançons sur plusieurs fronts à la fois et tout ceci, sans oublier le quotidien et les indispensables adaptations à notre environnement institutionnel.

A cet effet vous aurez à vous prononcer lors de la partie extraordinaire de notre assemblée générale sur **l'adaptation de nos statuts** aux nouvelles modalités de représentation des départements (à savoir modification des limites des cantons, nous n'avons plus à proprement parler **qu'un canton insulaire**, c'est l'île d'Yeu) et des modalités du scrutin. Vous l'avez certainement tous intégré, nous avons maintenant un **scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours**.

C'est aussi l'occasion de moderniser nos statuts pour mieux répondre aux exigences comptables et administratives. Plutôt qu'un détail des mesures, je vous demanderai, le moment venu, de ne pas hésiter à interroger M. Patrice Le Guellaut qui se fera un plaisir de vous convaincre.

Notre conseil d'administration réuni à l'île d'Aix a validé cette modification statutaire qui vous sera proposée tout à l'heure.

Ceci illustre bien toute l'attention et tous les défis auxquels nos communes sont confrontées, je pense à mon collègue de l'île d'Aix qui se retrouve tout à coup en nouvelle Aquitaine. Même si pour les autres îles, la Région n'a pas changé, la loi NOTRe nous impacte tous et si en 2016, nous entrevoyons tout juste les premières modifications des compétences, dès 2017, les bouleversements seront plus conséquents : soutien aux investissements économiques et touristiques, gestion des déchets, politique de l'eau, des transports...

Pour conclure, je voudrais vous dire que notre ambition commune : **offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche doit rester intacte.**



L'insularité reste et restera toujours, je pense, une singularité qui si elle ne peut nous rassembler physiquement, nous unit. C'est pourquoi nous sommes ici réunis aujourd'hui entre îles et amis des îles. Cette assemblée générale est l'un des deux temps forts de nos îles du Ponant chaque année. Un autre temps fort qui, je vous le rappelle, est une volonté de notre association est le festival des insulaires qui permet à nos populations de se rencontrer, d'échanger et de visiter leurs îles et très souvent de tisser des liens d'amitié. Il suffit d'être là à l'installation du festival pour assister aux retrouvailles et comprendre son importance dans la dynamique des îles du Ponant. Alors rendez-vous à Bréhat fin septembre, je sais que Patrick et son équipe se mettront en quatre pour nous recevoir encore mieux que tout ce que nous avons vécu précédemment »

✓ **Mis au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité.**

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

(cf documents joints)

Ils sont présentés par M. P. LE GUELLAUT, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2016

Le total des produits s'élève à 454 373 € suivant la répartition suivante : environ 80 % de subventions (Régions, Départements, ADEME, Agence de l'Eau, EDF, Fonds de dotation Perspective...) et 20 % de quote-part des communes insulaires.

Les charges s'établissent à 453 269 € : les frais de gestion sont en légère diminution et les frais de personnel, en dehors des 3 permanents -directeur, chargée de mission énergie et secrétaire- incluent en 2016 deux chargés de projets en CDD (Mme H. BLOSSIER et M. C. LELONG, sur 6 et 7 mois) et une chargée de mission « Marque », à partir de septembre et pour 3 ans, Mme Charlotte COURANT. Les autres dépenses sont liées aux différents programmes mis en œuvre : Univers des îles, Amélioration de l'habitat, Energie -TEPCV-BEL-, Agence de l'Eau, Sensibilisation des scolaires à l'entrepreneuriat, Valorisation des produits insulaires, études diverses.

Le compte d'exploitation se solde au 31/12/2016 par un **résultat excédentaire de 1 104 €.**

- la trésorerie

La trésorerie présente un solde comptable de 210 824 € et l'Association a su gérer sa trésorerie sans recours à aucune ligne de crédit au cours de l'exercice.

- La situation financière au 31/12/2016

Le bilan est sécurisé à hauteur de 364 598 € et l'on retrouve à l'actif les créances (subventions) à percevoir et au passif, les fonds associatifs pour 130 562 €, les provisions au titre des engagements retraite mis en place en 2013, et les dettes.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'appréciation des principes comptables et les vérifications spécifiques (informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier), les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, sont les suivantes :

➤ PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat excédentaire de 1 104 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

➤ DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.



➤ **TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 1 104 € de la manière suivante :

<i>En totalité au compte « Autres Réserves », soit</i>	<i>1 104 €</i>
<i>Ce qui aura pour effet de le porter à</i>	<i>130 562 €</i>

- ✓ **Mises au vote, chacune de ces résolutions est adoptée à l'unanimité.**

III – PROGRAMME et BUDGET 2017

Le Président présente le budget en lien avec le programme d'activités 2017 (cf documents remis en séance). Il s'équilibre à **700 481 €**.

Les dépenses se caractérisent par une stabilité des frais de gestion et des frais de personnel. Les programmes d'actions initiés en 2016 se poursuivent : BEL et TEPCV des îles finistériennes pour l'Energie, l'amélioration de l'habitat, Univers des îles et Marque dans le domaine économique, la sensibilisation des usagers à l'économie et à la gestion de l'eau ainsi qu'une étude sur l'usage des citernes dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'Agence de l'Eau. Enfin de nouvelles actions débutent, notamment un programme TEPCV pour Bréhat et les îles morbihannaises, une coopération franco-québécoise sur les problématiques dues à l'isolement des territoires insulaires dans le domaine de l'énergie et des déchets.

En **recettes**, le Conseil d'Administration propose une majoration de 40% de la cotisation communale passant de 2.5 € à 3.5 € par habitant DGF, ce que permet l'obtention de la dotation communale d'insularité. Aucune participation ne sera demandée par ailleurs aux communes pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions. Les sollicitations des autres collectivités (Départements, Régions) ne sont pas modifiées. Elles sont complétées par des aides liées aux actions et aux partenariats mis en place (Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, EDF, ...).

- ✓ **Après délibération et à l'unanimité, les orientations et le budget 2017 avec la majoration de la cotisation communale sont approuvés. Le Président est autorisé à mettre en œuvre les différentes actions présentées et à solliciter, auprès des financeurs, les subventions inscrites dans chaque programme, et notamment auprès de la Région Bretagne, la subvention de 100 000 € pour la mission d'ingénierie liée au Contrat de Partenariat Etat-Région-AIP et celle de 25 000 € pour l'ingénierie prospective.**

Le Président laisse ensuite la parole aux participants à l'Assemblée générale. M. Jacques de CERTAINES, représentant le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan intervient pour faire part de son souhait d'une coopération plus forte avec l'AIP sur les problématiques insulaires, comme l'énergie, la biodiversité, etc...

Le Président le remercie de sa proposition et clôt l'Assemblée générale ordinaire avant de proclamer l'ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire.

x
x x



2- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

I – PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS (cf document remis en séance)

Comme déjà évoqué dans le rapport moral, la modification principale porte sur la composition du premier collège -art. 6.1- afin de s'adapter aux nouvelles modalités de représentation des départements : chaque canton étant représenté par deux conseillers départementaux, il appartiendra au Conseil départemental de désigner, pour siéger au sein de l'Association, un seul conseiller départemental des cantons comprenant une des îles du Ponant, soit 10 conseillers au total.

Les autres modifications sont mineures et résultent d'une formalisation proposée par le cabinet comptable.

✓ **A l'unanimité, les nouveaux statuts sont adoptés.**

Aucune question diverse n'étant à évoquer, le Président clôt l'Assemblée générale extraordinaire et propose de poursuivre les travaux par quelques interventions sur les temps forts 2016.

X
X X

3- INTERVENTIONS- TEMPS FORTS 2016

➤ **M. Yann LE MEUR, PDG de Ressources Consultants Finances**

Il reprend, en les développant, les deux avancées obtenues depuis 5 ans dans le cadre de son travail sur la fiscalité et le surcoût insulaire :

- en 2012, le **doublément de la voirie** des communes insulaires permettant de mobiliser 100 000 € au titre de la DSR (dotation de solidarité rurale), incluse dans la DGF.
- fin 2016, la création de la **Dotations Communales d'insularité** de 4 millions d'euros pour compenser les surcoûts engendrés par l'insularité à tous les niveaux, et notamment au niveau des biens et services publics, créant de fait une inégalité criante entre insulaires et continentaux. Cette dotation est inscrite dans la loi de finances 2017 et sera répartie entre les 16 communes insulaires. Elle sera reconduite en principe d'année en année, mais une vigilance reste de mise.

➤ **M. Louis BRIGAND de l'UBO**

Après avoir montré quelques exemples de collectage possible sur les îles (fond documentaire de M. Flament à l'île d'Aix, vidéo sur l'agriculture à Batz, témoignage d'un ancien pêcheur à Groix, ...), il fait un point sur l'avancement de l'étude de préfiguration du Centre de Ressources Insulaires, destiné à conserver les masses d'informations et la mémoire des îles. C'est un devoir de mémoire mais aussi de développement qui s'appuie sur 3 objectifs : collecter, partager (création d'une plateforme de ressources numériques), valoriser en fédérant les acteurs autour d'initiatives collaboratives et en favorisant le développement des îles par la création d'emplois. 2017 sera l'année du démarrage et du montage du projet avec la création d'un comité de pilotage dès janvier pour aboutir, en 2019, à la création officielle du Centre de ressources insulaires.



- **Mme Sylvie GROC, Présidente de l'Association du Festival des Iles du Ponant, M. Alain BURNET, Maire de l'île d'AIX, M. Jean-Benoît BEVEN, organisateur**

Mme GROC souligne l'importance que revêt maintenant, pour les insulaires, ce festival dont la 6^{ème} édition se déroulera les 29-30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 à l'île de Bréhat. C'est un événement gratuit, festif et convivial mais aussi un moment d'échanges et de rencontres sur les problématiques insulaires et les solutions possibles. Elle remercie tous les partenaires institutionnels et privés qui soutiennent le festival en espérant qu'ils maintiennent leur aide au fil des éditions de cette manifestation devenue maintenant incontournable.

Après avoir visionné la vidéo réalisée sur l'édition 2016 à Aix, M. BURNET redit l'émulation de la population et le bonheur ressenti lors de la préparation et du déroulement du festival qui s'est prolongé par la rédaction des actes des débats extrêmement riches. Cet événement est devenu un outil de développement local avec un travail collectif de réflexion sur l'avenir des îles.

Jean-Benoît BEVEN dévoile ensuite l'affiche de la 6^{ème} édition à Bréhat et les premières démarches entamées avec les élus et la population pour l'hébergement, la programmation, le bouclage du budget. Il remercie tous les élus insulaires qui ont déjà accueilli la manifestation et invite à participer à la prochaine édition fin septembre.

X
X X

4- ALLOCUTIONS

Le Président passe la parole aux personnalités et représentants des collectivités partenaires présentes.

Mme Annick LE LOCH, Députée du Finistère, se réjouit de participer aux travaux de l'Assemblée Générale. Elle mesure l'ampleur de la tâche de l'Association et des élus insulaires qui sont confrontés à des défis considérables. Avec ses collègues de l'Assemblée nationale, elle a eu à cœur de porter le projet de Dotation communale d'insularité qui contribuera à améliorer la vie quotidienne des insulaires. En redisant l'attachement qu'elle porte aux îles, elle souhaite une bonne continuation à l'Association.

M. Didier GUILLON, Conseiller départemental du Finistère, souligne l'importance de l'Association pour relier les îles et porter les intérêts et problèmes communs. La nouvelle dotation communale d'insularité est un soutien indéniable qui permettra aux îles de continuer à se développer. Il souhaite que la dynamique des îles que l'on ressent au travers du festival des insulaires se poursuive et s'amplifie.

Mme Karine BELLEC, Conseillère départementale du Morbihan référente pour les îles, représente le Président, François GOULARD, excusé. Elle salue tous les élus et participants présents ainsi que son collègue, Laurent TONNERRE, conseiller départemental de Groix, également présent. Elle souligne l'implication, l'engagement et la ténacité de l'Association et des élus pour mener à bien le travail en réseau, les actions et les démarches, comme l'a bien montré l'actualité 2016. Le Département du Morbihan vient en soutien de l'AIP, des communes insulaires à travers son programme de solidarité départemental, des habitants qui peuvent bénéficier de l'aide aux logements, du Festival des Insulaires. Elle adresse ses félicitations aux Maires et aux équipes municipales qui font tout pour que « leurs territoires ne deviennent pas de simples cartes postales pour touristes », comme l'avait souligné le Président de l'AIP, Denis PALLUEL, dans une interview au magazine « Bretons » mais travaillent à maintenir leurs îles vivantes et attractives.

Mme Laurence FORTIN, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, chargée de l'animation territoriale, excuse le Président Jean-Yves LE DRIAN. Pour la seconde fois, elle

retrouve le dynamisme et l'élan des travaux de l'Assemblée générale après une année 2016 riche pour les îles grâce à

- L'obtention de la dotation communale d'insularité qu'a soutenu le Président Le Drian,
- La formalisation du Contrat Local de santé que la Région continuera à accompagner à travers le Contrat de partenariat,
- Le transfert de la compétence des transports maritimes et des ports à la Région. M. Gérard LAHELLEC, Vice-Président en charge des transports et des mobilités, n'a pu être présent mais elle relaiera la demande de rencontre qui lui a été faite.

De nombreux projets pour les îles et la Région sont en perspective :

- La révision du Contrat de partenariat Etat-Région-AIP,
- Un appel à candidature pour ré-inventer les centres bourgs ou villes par des programmes d'intervention globale,
- Le SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour écrire avec l'ensemble des partenaires et des collectivités une stratégie partagée de nos territoires,
- La COP régionale sur la transition écologique.

Une mobilisation de tous les territoires et des îles est indispensable.

Elle conclut en félicitant le Président PALLUEL pour sa ré-élection, la veille, lors du Conseil d'Administration.

Le Président clôture les travaux en remerciant tous les participants et la municipalité de l'île de Sein pour la bonne organisation de cette Assemblée. Il adresse des remerciements particuliers à M. Yann LE PIVERT, Principal du Collège des Îles du Ponant, qui a suivi régulièrement les travaux de l'Association et qui a participé ce jour à sa dernière Assemblée générale, avant de partir en retraite.

Le Président, Denis PALLUEL,



Le secrétaire, Guy CABIOCH

